

# La pompe à chaleur hybride

## Le meilleur de la PAC combiné aux avantages du chauffage au gaz

### Au minimum 2 500 € d'aides pour tous

- ▶ La PAC hybride est éligible à l'ensemble des aides à la rénovation<sup>(1)</sup>.



### De 30 à 40% d'économies d'énergie

- ▶ Sur vos consommations de chauffage et d'eau chaude<sup>(2)</sup>.



### Une longévité dans la durée

- ▶ Grâce à un équipement bi-énergie performant installé par une filière hautement qualifiée.



### Jusqu'à 70% de CO<sub>2</sub> en moins

- ▶ La PAC hybride est une solution plus écologique que votre ancienne chaudière<sup>(3)</sup>.



## Comment ça fonctionne ?

Équipement bi-énergie (gaz et électricité), la PAC hybride permet de se chauffer et de produire de l'eau chaude.

Elle est pilotée par une **régulation intelligente** qui vous permet de bénéficier de **l'énergie la plus avantageuse** selon vos besoins, les conditions climatiques ou encore le prix des énergies.

Adaptée aux maisons existantes, elle vous permet de **conserver vos radiateurs en place** et est performante y compris lors des périodes les plus froides.



Tous les équipements au gaz sont compatibles avec le gaz vert, sans réglage.

(1) Aides accordées en application de la loi de Finances pour 2023 et de la réglementation en vigueur sur l'attribution de certificats d'économies d'énergie.

(2) Économies d'énergie en kWh d'énergie primaire par an, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire : de 30% à 40% pour une pompe à chaleur hybride (calculs réalisés par un bureau d'études indépendant sur la base de la méthode d'élaboration des diagnostics de performance énergétique 3CL-2021), en fonction de l'ancienneté de la chaudière remplacée et de l'énergie d'origine.

(3) Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> calculée par rapport à une chaudière au gaz d'ancienne génération. Les hypothèses de calcul s'appuient sur la méthode 3CL - 2021 pour une maison moyenne de 110 m<sup>2</sup> dont le degré d'isolation thermique est dans la moyenne du parc (tranche d'années de construction typique : 1975 à 1981 et située en zone climatique H2), avec une hypothèse de besoin de chauffage de 10 MWh/an et de besoin d'eau chaude sanitaire de 1 MWh/an.